

**Comité des programmes et des budgets****Trente-septième session**

Vienne, 26-28 mai 2021

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

**Rapport du groupe de travail informel sur les questions
relevant du Comité des programmes et des budgets****Rapport du groupe de travail informel sur les questions
relevant du Comité des programmes et des budgets****Rapport des Coprésidents**

Faisant suite au rapport des Coprésidents du groupe de travail informel sur les questions relevant du Comité des programmes et des budgets (IDB.48/6), le présent document fait le point sur les réunions qu'a tenues le groupe de travail informel depuis la quarante-huitième session du Conseil du développement industriel, qui s'était tenue du 23 au 25 novembre 2020.

I. Récapitulatif des réunions : dates et thèmes de discussion

1. Depuis le 9 octobre 2020, le groupe de travail informel a tenu une séance consacrée aux travaux de fond :
 - a) 31 mars 2021 : réunion sur le programme et les budgets 2022-2023, y compris le Fonds de roulement.
2. En mars 2021, le groupe de travail informel a annoncé que M. Henryk Czubek, Conseiller et Chef d'équipe de l'ONUDI, Représentant permanent de la République de Pologne auprès de l'Office des Nations Unies et des organisations internationales à Vienne, assurerait sa coprésidence aux côtés du Coprésident en exercice, M. Mohammad Reza Ghaebi, Représentant permanent adjoint de la République islamique d'Iran auprès des organisations internationales à Vienne.

Pour des raisons d'économie, le présent document n'a pas été imprimé. Les membres des délégations sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.



II. Réunion sur le programme et les budgets 2022-2023, y compris le Fonds de roulement

3. Le Secrétariat a présenté au groupe de travail informel un résumé des points saillants de ses consultations informelles récentes avec les groupes régionaux sur le projet de programme et budgets 2022-2023. Il a mis l'accent sur l'harmonisation du projet avec le cadre de programmation à moyen terme 2022-2025 et le cadre intégré de résultats et de performance ; sur le montant total des prévisions de dépenses du projet ; sur les augmentations proposées par principal objet de dépense et les baisses prévues ; sur les prévisions de recettes pour la période 2022-2023 ; et sur la dotation en effectifs.

4. En ce qui concerne le Fonds de roulement, dont le groupe de travail informel est chargé de s'occuper, comme prévu aux paragraphes d) de la décision GC.18/Dec.12 et d) de la décision IDB.47/Dec.4, et aux paragraphes h) de la décision GC.18/Dec.13 et g) de la décision IDB.47/Dec.5, le Secrétariat a mis en parallèle les montants records du Fonds et le retard moyen que prenait le recouvrement biennal des contributions. Il a présenté le montant actuel du Fonds, ainsi que deux scénarios proposant différentes marges de manœuvre en fonction de l'augmentation de ce montant.

5. D'autres mesures ont été présentées, qui visaient tout d'abord à introduire une marge de manœuvre dans l'exécution du budget ordinaire en modifiant l'article 4.3 du Règlement financier de l'ONUDI, ensuite à compenser l'augmentation du budget en invitant les États à renoncer à leur part du solde inutilisé des crédits ouverts.

6. Au cours du débat qui a suivi, les membres du groupe de travail informel se sont félicités que le programme et les budgets 2022-2023 aient été établis suivant les principes de la budgétisation axée sur les résultats. Ils ont encouragé le Comité consultatif indépendant pour les questions de contrôle à donner des avis au Secrétariat, s'il y avait lieu, conformément à son mandat, et prié le Secrétariat de faire preuve de retenue lorsqu'il envisagerait des augmentations budgétaires, compte tenu des incidences négatives de la pandémie de COVID-19 sur la situation financière des États Membres.

7. Les membres du groupe de travail informel ont en outre demandé un complément d'information au Secrétariat sur les économies qu'avaient permises les gains d'efficacité ; sur les incidences financières des changements apportés à la composition des effectifs et les possibilités offertes par de nouveaux déclassements ; sur la ventilation des coûts liés à la modernisation de l'infrastructure informatique et les autres moyens qui permettraient de financer leur augmentation ; sur les tableaux d'évaluation des coûts directs des services et les futures conditions d'application du principe du recouvrement intégral des coûts ; et sur les conséquences de l'application de la décision GC.18/Dec.13 pour le prélèvement de fonds du Fonds de roulement et la méthode utilisée pour calculer les augmentations présentées des montants du Fonds et de sa réserve pour imprévus.

8. Avec l'accord des Coprésidents, le groupe de travail informel a décidé de consacrer les prochaines réunions qu'il tiendrait en amont de la trente-septième session du Comité des programmes et des budgets à l'élaboration d'un projet de décision sur le programme et les budgets 2022-2023.

III. Mesure à prendre par le Comité

9. Le Comité est invité à prendre note des informations qui figurent dans le présent document.